

5 NOVEMBRE 2025

PPR INFO N° 47



Bulletin d'information de la Propriété Privée Rurale

**INDICE DES
FERMAGES 2025 :
123,06**

**PROCHAIN
ÉVÈNEMENT**

**Webinaire Le
rendez-vous du
propriétaire :
jeudi 27
novembre à
9h30**

L'EXONÉRATION FISCALE EST BIEN PRÉVUE DANS LE PROJET DE LOI DE FINANCES 2026

En cas de transmission de foncier loué par bail rural à long terme, la loi de finances 2025 avait introduit une exonération de 75 % de la valeur des biens concernés jusqu'à un plafond de 20 millions d'euros, en contrepartie d'un engagement de conservation de 18 ans. Mais le texte finalement adopté, a restreint cette exonération aux seuls nouveaux baux conclus à compter du 1^{er} janvier 2025, excluant ainsi les transmissions fondées sur des baux antérieurs.

Face à cette incohérence, le gouvernement avait assuré (via une réponse ministérielle et un communiqué de presse) que l'application du relèvement des plafonds d'exonération serait prévue pour les baux antérieurs dans le futur projet de loi de finances pour 2026.

Après vérification, l'article 10 III de l'actuel projet de loi de finances 2026 prévoit bien d'appliquer l'exonération fiscale jusqu'à 20 000 000 euros pour les baux antérieurs au 1er janvier 2025.

Il ne reste plus qu'à attendre et espérer son adoption.

PROPOSITION DE LOI VISANT À ÉLARGIR LE DROIT DE PRÉEMPTION DE LA SAFER (LOI DUFAU)

Comme vous le savez et suite à nos différentes communications et argumentaires pour s'opposer à cette proposition de loi néfaste "*visant à lutter contre la disparition des terres agricoles et à renforcer la régulation des prix du foncier agricole*", la Fédération reste mobilisée en cas de dépôt de la proposition au Sénat. Elle n'est pas, pour l'heure, à l'ordre du jour mais avec le contexte actuel d'instabilité politique, il faut rester plus que vigilant. La loi pourrait être adoptée en catimini. N'hésitez pas à mobiliser et avertir vos contacts politiques, maires, sénateurs.